Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203152-20260619-202605005-DE

DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

MAIRIE
DE
SAINT-MAUDEZ

CONSEIL MUNICIPAL

JEUDI 18 AVRIL 2026

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six et le jeudi 18 juin, à 19 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Fabrice RIVALLAN, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 10 - Votants : 10
Date de la convocation et d'affichage : 12 juin 2026

Etaient présents : Fabrice RIVALLAN, Christophe HERNIO, Laure VAN DEN BLIEK, MANIVEL Yannick, PAVARD Michel, GUERIN Victor, CHOTARD Typhaine, GALLIER Claire, PESCHOT Jérôme, MENDES BENTO Lydie, Amandine LUBINEAU.
Absent(e) excusé(e) :

Secrétaire de séance : Michel PAVARD
Procuration :

2026 – 05– 005 – Projet effacement des réseaux : Demande de subvention au titre du Fonds de Concours de Dinan Agglomération

Rapporteur : Fabrice RIVALLAN

Monsieur Le Maire propose à l'ensemble du Conseil Municipal de solliciter le fonds de concours de Dinan Agglomération pour le projet d'effacement des réseaux situé rue de la vallée. Le SDE propose un devis d'un montant de :

Le montant total prévisionnel du projet est estimé à 79 444,46€TTC

Les travaux pourront débuter en octobre 2026.

Monsieur Le Maire propose de transmettre le dossier de demande de subvention à Dinan Agglomération dans le cadre du Fonds de concours.

Envoyé en préfecture le 19/06/2026
Reçu en préfecture le 21/09/2026
Publié le
ID : 022-212203152-20260619-202605005-DE

PLAN DE FINANCEMENT		
DEPENSES		
Nature des dépenses	**Montant des travaux TTC**	**Participation commune TTC**
Effacement réseau électrique	80 000,00 €	36 666,67 €
Effacement réseau éclairage public	31 200,00 €	18 777,79 €
Effacement télécommunications	24 000,00 €	24 000,00 €
TOTAL	**135 200,00 €**	**79 444,46 €**
RECETTES		
	Montant TTC	**%**
Fonds de concours Dinan Agglomération	31 036,00 €	39,07%
Emprunt	0,00 €	0,00%
Autofinancement	48 408,46 €	60,93%
TOTAL	**79 444,46 €**	100,00%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à constituer le dossier de demande de subvention auprès de Dinan Agglomération au titre du fonds de concours et à signer tout document relatif à ce sujet.

VALIDE le plan de financement prévisionnel.

Pour copie conforme

Le 19 juin 2026

Le Maire,
Fabrice RIVALLAN

Le secrétaire,
Michel PAVARD



